

Extrait de résolution

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 27 août 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

2026-08-158 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDARE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 401-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 575 868\$ ET UN EMPRUNT DE 2 575 868\$ POUR L'ACQUISITION ET LA PROTECTION DES LOTS 1 676 802 ET 2 580 981 DU CADASTRE RÉNOVÉ DU QUÉBEC, DANS LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC (« LE BOISÉ – PHASE 2 »)

CONSIDÉRANT QU'un registre s'est tenu le 17 août 2026 portant sur le Règlement d'emprunt numéro 401-2026 décrétant une dépense de 2 575 868\$ et un emprunt de 2 575 868\$ pour l'acquisition et la protection des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre rénové du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Le Boisé – Phase 2 »);

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures apposées par les personnes habiles à voter est supérieur à celui requis pour que le règlement soit réputé approuvé en vertu de l'article 554 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT le dépôt, séance tenante, du certificat dressé conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soumettre ledit Règlement d'emprunt à la procédure du scrutin référendaire, tel que prévu à l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 568 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil doit fixer la date du scrutin référendaire, lequel doit se tenir un dimanche compris dans les 120 jours suivant l'adoption du règlement faisant l'objet du scrutin;

CONSIDÉRANT l'adoption, en date du 9 juillet 2026, dudit Règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE SOUMETTRE le Règlement d'emprunt numéro 401-2026 décrétant une dépense de 2 575 868\$ et un emprunt de 2 575 868\$ pour l'acquisition et la protection des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre rénové du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Le Boisé – Phase 2 »), à un scrutin référendaire, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

DE FIXER la date du scrutin référendaire au dimanche 25 octobre 2026;

DE TRANSMETTRE, la présente résolution fixant la date du scrutin au directeur général des élections du Québec, et ce, conformément à l'article 558 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Extrait de résolution

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 27 août 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

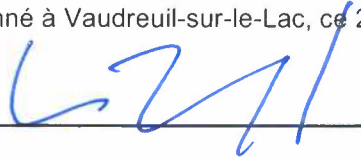
Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au scrutin référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme

Donné à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 28 août 2026



Danielle Coupal, CPA, M.B.A.

Directrice générale et greffière-trésorière

**Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal.*